

# AFR : deux projets de reprise déposés et un calendrier chargé les prochaines semaines



Les salariés continuent de se battre. Depuis les actions d'avril, ils ont trouvé un manager pour leur projet et sauver leur usine.

Hier était une date importante pour l'avenir du constructeur de wagons de fret, Arbel Fauvet Rail (AFR). C'était le dernier jour pour que les éventuels repreneurs déposent leur projet de reprise à l'administrateur judiciaire. On fait le point.

PAR GWÉNAËLLE LAVENANT douai@lavoixdunord.fr PHOTO ARCHIVES ÉMILIE DENIS

**1 Un homme.-** Le projet des salariés d'AFR, qui jusqu'à présent n'avait pas été réellement dévoilé, a été présenté hier, lors d'une conférence de presse avec des élus de la Région et des syndicalistes. Ils ont annoncé le nom du manager. C'est donc Pascal Varin, ancien directeur général d'ERNEWA, filiale 100 % SNCF, (lire également en pages Économie) qui a déposé le projet des salariés.

**2 Les Indiens.-** L'administrateur judiciaire a fait savoir que deux dossiers avaient été déposés. C'est tout. Par la voix de son représentant, il indique qu'il ne souhaite pas s'exprimer sans avoir commencé à les étudier. Reste que, d'après les acteurs locaux du dossier AFR, l'autre, c'est bien celui des Indiens de Tantia. « Nous les avons rencontrés en début de semaine, précise M. Nalewajek. Ils nous ont présenté leurs projets. » La conclusion de cette rencontre a été la dépose de deux dossiers différents. Car le syndicaliste émet des doutes sur la viabilité, à long terme, de la structure telle qu'elle est imaginée par Tantia. « Nous, notre projet est diversifié, avec deux cents salariés sur une période de remise en route (au bout de trois ans), le soutien de nos clients, des commandes de trois cents wagons, et peut-être 150 de plus », avance le syndicaliste. Reste qu'une association des deux projets n'est pas exclue. « Ils pourraient entrer dans le capital, mais à un niveau où ils seraient minoritaires. » Pas question qu'AFR ne soit plus française. En revanche, la possibilité de construire en Inde n'est pas rayée, « comme on le fait actuellement en Europe de l'Est », précise Philippe Nalewajek.

**3 Et après ?-** Le 7 juin, l'administrateur présentera une synthèse des dossiers au tribunal de commerce de Paris. Les candidats à la reprise seront entendus le 23 juin devant cette juridiction. Le délibéré peut être rendu le jour même, mais vraisemblablement dans les jours qui suivent.

D'autres moments importants sont à venir, d'ici là. Et notamment, pour Philippe Nalewajek et Jean-Jacques Baron, secrétaire du comité d'entreprise d'AFR, une réunion du CE avec l'administrateur, lundi.

Le lendemain, autre réunion, à la sous-préfecture de Douai, avec Pascal Varin et François Yoyotte, le commissaire à la réindustrialisation auprès du Préfet du Nord - Pas-de-Calais.

**4 Les brevets.-** C'est une des forces de la société et la raison pour laquelle la communauté d'agglomération du Douaisis a mis la main dessus. De ce côté, il y a aussi du nouveau. Une action en justice a été engagée par l'administrateur judiciaire. Il s'agit d'une action en nullité de la saisie. On en saura davantage rapidement puisque lundi, la plaidoirie sera reçue au tribunal de grande instance de Lille. Théoriquement, moins d'une semaine après, la décision du juge devrait être connue. •